



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 avril 2021
Convocation en date du 02 avril 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le huit avril, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle des fêtes - 1 rue Nationale, à BALLOTS, sous la présidence de M. QUARGNUL François, Maire.

Sont convoqués :

Nom - Prénom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
M. François QUARGNUL, maire	X			
M. Maxime CHAUVIN, adjoint		X	Présent pour la partie 4	
Mme Alexia DALIFARD, adjointe	X			
M. Christel JEGU, adjoint	X			
Mme Evelyne CLAEREBOU, adjointe	X			
Mme Liliane MAILLERIE	X			
Mme Christine PAILLARD	X			
M. Denis LOUAISIL	X			
M. Fabrice RIOTTOT	X			
M. Alexandre BOCHER	X			
Mme Céline BRIAND	X			
Mme Mélanie SABIN		X		
M. Ludovic PELTIER	X			
Mme Flora BRETON	X			
M. Gaël HOUDELIN	X			
TOTAL	13	2		
Désignation d'un/une secrétaire de séance :	Mme CLAEREBOU Evelyne			
Nombre de conseillers municipaux en exercice :	15		Nombre de votants :	13

M. QUARGNUL désigne Mme CLAEREBOU, secrétaire de séance.

M. QUARGNUL demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du conseil municipal du 24 mars 2021.

I - AFFAIRES GENERALES

////

II - COMMUNICATION ET CADRE DE VIE

////

III - AFFAIRES CULTURELLES ET TOURISTIQUES

////

IV - AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Information sur la mise en place de l'accueil des enfants - période COVID

M. Maxime CHAUVIN présente :

Pour accompagner les familles dans leur organisation, il a été décidé de remettre en place, au même titre qu'en 2020, un dispositif d'accueil des enfants à l'Espace RECREAMOM.

Les conditions d'accès sont les suivantes :

-Inscriptions préalables auprès de l'ALSH alshballots@cias.paysdecraon.fr

-Horaires d'ouverture 7H30 à 19H00

-Restauration à l'EHPAD le midi en cas d'accueil en journée

-Accès uniquement possible si les 2 parents doivent travailler en présentiel avec les priorités suivantes :

1- les 2 parents travaillent au niveau des catégories professionnelles dites « obligées » (médical, para médical et activités en lien avec la gestion de la crise)

2- les 2 parents travaillent en présentiel dont l'un au niveau des catégories dites « obligées »

3- les 2 parents travaillent en présentiel en dehors des catégories dites « obligées »/ par ordre d'inscription dans la limite des places disponibles

-Les équipes enseignantes peuvent intervenir si elles le souhaitent pour accompagner les enfants au niveau pédagogique.

-Conditions de facturation :

* facturation au tarif périscolaire normal pour les accueils de 7H30 à 9H00 et de 16H30 à 19H00

* Facturation de l'accueil du midi à hauteur de 2.02 € + repas

* Gratuité de l'accueil sur les horaires scolaires

Centre de loisirs : compte tenu de la situation actuelle, il est probable que l'accueil des enfants aura lieu pendant les 15 jours de vacances : organisation par le CIAS.

V - URBANISME

M. Christel JEGU se retire de la séance pour ce sujet.

Objet 2020-040 - Aménagement du parking allée de la Poésie

Le conseil municipal,

Considérant l'espace clos situé au bout de l'allée de la Poésie, d'environ 250 m²,

Considérant qu'il y aurait lieu d'y créer un espace de stationnement pour véhicules pour les locations des logements adjacents,

VU le devis réalisé par l'entreprise JEGU, pour la somme de 3 838,80 € TTC,

VALIDE ces travaux et AUTORISE le maire à signer le devis.

VI - SPORT, VIE ASSOCIATIVE, JEUNESSE

////

VII - FINANCES - BATIMENTS

////

QUESTIONS DIVERSES

////

INFORMATIONS